



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**DCM n° 51/2016
Acquisition d'une parcelle à Mme FERRAND**

Date de la convocation : 04/02/2016 Date d’Affichage : 18/02/2016 au 11/03/2016 Date Notification : 18/02/2016
Nombre de membres : * en exercice : 38 * Présents : 32 * Votants : 35

Séance ordinaire du 15 février 2016
L’an deux mil seize le quinze février à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	P
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	A
Frédéric LEMONNIER	P	Claudine GARNIER	P	Catherine AFFICHARD	P	Eric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	A	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	R	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme BARBE Myriam à Mme Sophie DALISSON*
Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel
Mr TURPIN par Mr LANGELIER

Mr Jacques LEMONCHOIS désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MADAME FERRAND – n° 51/2016

Monsieur le Maire informe que Mme Ferrand a déposé le 29 janvier 2016 une déclaration préalable de division foncière de la parcelle AN n° 0138 située rue Saint Pierre du Tronchet en vue d'une cession de deux parcelles à bâtir. (D.P 05063916J0007)

Il rappelle qu'il existe sur cette parcelle un droit de délaissement au profit de la commune dans le P.L.U de la commune historique de Villedieu-les-Poêles au sens de l'article 230- 1 du Code de l'Urbanisme. Il s'agissait d'améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour de Saint-Pierre du Tronchet.

Il a pris contact auprès de la propriétaire Mme Ferrand pour l'informer de notre intention d'exercer ce droit de délaissement et donc d'acquérir cet immeuble à titre gratuit. Le cabinet Geomat a proposé un plan de découpage estimant la parcelle réservée à 23 m2. (voir plan ci-joint annexé). L'ensemble des frais de notaires consécutif à cette acquisition seront prises en charge par la commune.

Monsieur DELAUNAY quitte la salle

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (35)*

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe de la C.N à acquérir à titre gratuit une parcelle de 23 m2 issue de l'exercice du droit de délaissement situé sur la parcelle section AN n° 0138, propriété de Mme Ferrand selon le plan ci-joint annexé,

DIT que l'ensemble des frais de notaires consécutifs à cette acquisition seront supportés par la Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe de la C.N à signer tout document nécessaire à cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-215006396-20160215-2016021551D-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2016

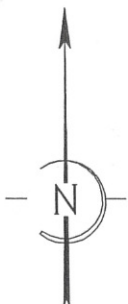
Publication le : 17-02-2016



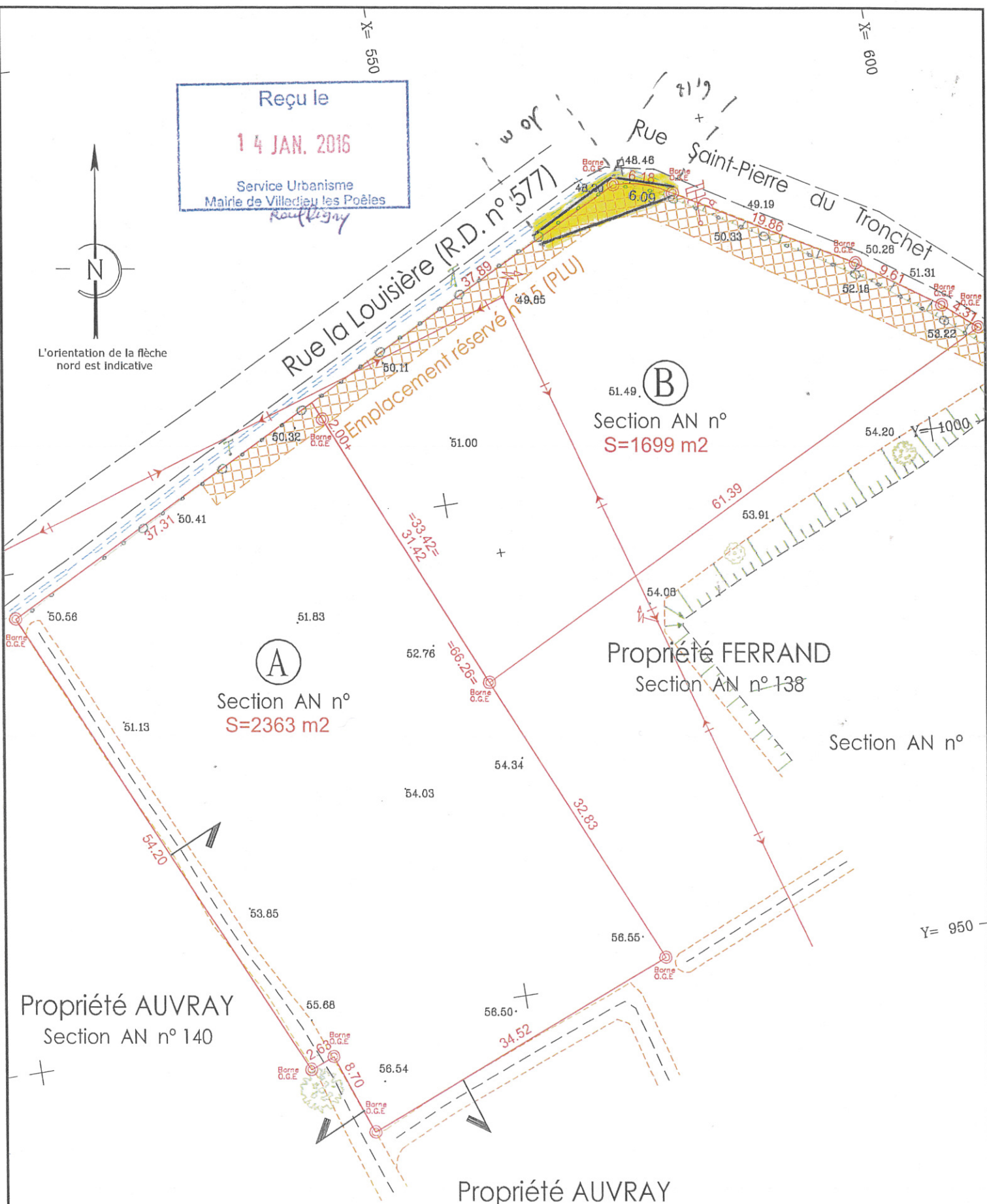
Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE

Reçu le
14 JAN. 2016
 Service Urbanisme
 Mairie de Villedeieu les Poêles
Rouffigney



L'orientation de la flèche nord est indicative



(A)
 Section AN n°
 S=2363 m²

(B)
 Section AN n°
 S=1699 m²

Propriété FERRAND
 Section AN n° 138

Propriété AUVRAY
 Section AN n° 140

Propriété AUVRAY
 Section AN n° 139

superficie (emprise)
relevée par la Commission exécutoire
 AR-Préfecture de Saint Lo

Le Maire,



[Signature]

Philippe LEMAÎTRE

-EXPERTS
 10 000€
 ndais
 LE Cedex
 33 50 06 33
 R.C.S. Rennes 384 653 044

050-215006396-20160215-20160215-12-AU
 Réception par le Préfet : 17-02-2016
 Publication le : 17-02-2016